

## FINANCES

### ● Tarifs 2025

M. le Maire propose de délibérer pour fixer les tarifs qui seront applicables à partir du 1er janvier 2025. Il indique que sur la base d'une inflation prévisionnelle de 2 %, une revalorisation de 2 % des tarifs communaux est envisagée.

Il présente les modifications ainsi apportées, et ajoute que certains tarifs n'ont pas été augmentés (cautions, tarif au km pour l'utilisation des mini-bus, droit de place au mètre linéaire, tarifs des spectacles communaux du Quai des Arts ...) ou ont été revus à la baisse (location des mobiles-homes).

Concernant enfin les activités du service enfance, M. le Maire précise qu'ils seront présentés au conseil municipal en décembre, après avoir été étudiés et travaillés par la commission enfance-jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tarifs 2025 ainsi présentés.

Les élus échangent sur les conditions et tarifs de location des salles communales aux associations vibraysiennes.

### ● Décision modificative n°4 - Budget principal

M. le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal.

Il rappelle d'une part qu'une subvention a été accordée par la Région au titre du Fonds de Revitalisation Centre-Ville pour la réhabilitation globale du complexe sportif. Ce projet comprend la réhabilitation énergétique des Tribunes E. Garnier, et la récupération des eaux pluviales.

La Région impose que le reste à charge de la commune soit de 30 %. Compte tenu des autres financements déjà obtenus, le montant à percevoir sera donc limité. Il convient donc de répartir cette somme entre les deux opérations.

M. le Maire propose d'autre part de créer une nouvelle opération pour le Schéma Directeur des Modes Actifs, et d'inscrire les crédits correspondants aux honoraires du prestataire en charge de cette étude.

Il ajoute qu'il convient enfin d'inscrire la subvention accordée pour la construction de la Maison des Assistantes Maternelles au titre de la DETR 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer l'opération n°2402 – Schéma Directeur des Modes Actifs
- Approuve la décision modificative sur le budget principal

## PERSONNEL

### ● Protection sociale complémentaire - Participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

M. le Maire rappelle que dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 05 février 2024, après avis du

CST a donné mandat au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la fonction publique territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Vibraye ;
- De souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à **hauteur de 90 %** du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- D'approuver la mise en place d'une dispense d'affiliation au bénéfice des agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties, conformément à l'article 2.10.2. de l'accord national du 11 juillet 2023 ;
- Décide que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de **six mois**, conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;
- Décide de participer financièrement à la cotisation des agents (contrat de base, hors options) avec une part employeur à taux variable.

*Il est précisé que la part employeur variera en fonction des éventuels changements de carrières, qui viendraient modifier la tranche à laquelle l'agent appartient.*

- **Création de poste - Service administratif**

M. le Maire indique qu'un agent fera valoir ses droits à la retraite à compter de juillet 2025.

Compte tenu de ses missions, une période de doublon serait préférable pour mieux appréhender le poste.

Il propose donc de créer un poste à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 pour remplacer l'agent. La prise de fonction effective sera ajustée en fonction des candidatures et de la disponibilité de la personne recrutée.

## **TRAVAUX**

Les travaux de voiries programmés en 2024 sont à présent achevés (l'entreprise a terminé la réfection de l'Impasse des Peupliers).

Suite à la consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement urbain de l'Avenue de la Gare, l'entreprise SAFEGE a été retenue avec une offre à 34 500 € HT.

L'esquisse de l'aménagement sera présentée à la commission « travaux » le 08 novembre prochain.

Les travaux de récupération des eaux pluviales du complexe sportif seront réalisés par l'entreprise Pigeon. Ils débuteront mi-janvier 2025 pour que l'installation soit opérationnelle avant la période estivale.

Au Gué de Launay, des devis sont en cours pour intervenir sur le réseau d'eaux pluviales et permettre leur bon écoulement en cas de fortes intempéries.

M. le Maire indique que l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour le phénomène « inondation par ruissellement et coulée de boue » sur la période du 20-21 juin dernier.

La demande déposée suite aux inondations du 09 et 10 octobre est en cours d'instruction.

Compte tenu des différents événements climatiques (tornade en 2018, crues et inondations), M. D. Chambrier suggère que la commune se dote d'un Plan Communal de Sauvegarde.

M. D. Gouhier demande s'il a été répondu aux interrogations des riverains du chemin de Villemaigre concernant l'enfouissement des réseaux. M. Le Maire précise que le nécessaire a été fait.

## DIVERS

- **Rapport d'activité 2023 - Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille**

M. le Maire présente le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ainsi présenté.

*M. le Maire rappelle que l'intérêt communautaire du gymnase D. Costantini a été supprimé par la communauté de communes. Le financement du transport des élèves des écoles extérieures jusqu'au site relève donc dorénavant des communes. Il ajoute que les établissements de Valennes, Lavaré et Berfay ont d'ores et déjà indiqué qu'ils ne viendraient plus.*

*Il ajoute que la communauté de communes envisageait également de réduire et de plafonner le kilométrage indemnisé pour le transport des enfants des communes extérieures jusqu'au Ticket Sport. Ce point a été rejeté par une majorité de délégués communautaires.*

*M. D. Gouhier demande des précisions sur l'activité de l'Ecole de Musique Intercommunale. Elle accueille 250 élèves sur le territoire et dispose d'une « antenne » à Vibraye. M. P. Vadé regrette que cela n'ait pas davantage de retombées sur la commune (association musicale ou autre).*

- **Demande de subvention auprès du Département de la Sarthe et de la Banque des Territoire – Maitrise d'œuvre aménagement urbain Avenue de la Gare**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux déjà réalisés Avenue de la Gare : intervention du SAEP de Dollon sur le réseau d'eau potable, remplacement du réseau unitaire d'assainissement collectif par du séparatif, et enfouissement des réseaux avec le concours du Département.

Il ajoute qu'à présent, la commune va réaliser l'aménagement urbain de cet axe structurant du centre-ville. Labellisée "Petite Ville de Demain", elle souhaite en effet favoriser la revitalisation de son centre-bourg par l'aménagement de ses espaces publics pour les rendre plus agréables et conviviaux, tout en soutenant le développement économique local et en favorisant l'évolution des usages.

Le développement et l'aménagement du centre-ville représentent donc un enjeu prioritaire en termes d'aménagement, de mobilités et d'équipements. A cet égard, une consultation a été lancée pour

recruter le bureau d'études qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain de l'Avenue de la Gare.

M. le Maire indique que les frais de maîtrise d'œuvre peuvent être partiellement financés par la Banque des Territoires, au titre de l'enveloppe "Petites Villes de Demain" déléguée au Département de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires au titre de l'enveloppe "Petites Villes de Demain" déléguée du Département de la Sarthe.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce projet.

- **Election et désignation de représentants**

Réseau POLLENIZ – GEDON :

En l'absence de candidature au sein des membres du conseil municipal, aucun représentant de la commune n'est désigné pour le réseau POLLENIZ – GEDON.

- **Questions diverses :**

Mme A-M Rouget informe le conseil que la parade de Noël aura lieu cette année sans la présence des pompiers de Vibraye pour sécuriser le cortège, car cette mission ne fait pas partie de leurs attributions. Elle appelle donc les volontaires et élus à prendre le relai pour assurer l'encadrement du défilé.

M. C. Ledieu donne le contact de personnes qui proposent de participer avec des tracteurs (10) illuminés et décorés.

M. E. Martineau indique que la programmation du Festival Rock à Vib' 2025 est arrêtée. La tête d'affiche sera assurée par le groupe « Cachemire ». Il sera précédé de « Storm Orchestra » et de « RàB ».

Suite au changement de programmation de l'éclairage public, M. le Maire invite les élus à signaler les dysfonctionnements qui pourraient apparaître notamment le matin. M. D. Chambrier indique que la rue du Millénaire est éclairée en totalité (et non un point lumineux sur deux). Le prestataire sera contacté pour remédier à ce souci.

Mme S. Leroy demande sous quel délai le marquage au sol des passages protégés (secteur du Quai des Arts – chemin de Beaunoir – route de Sainte-Anne) sera refait. Ces travaux seront inscrits au budget 2025.

Mme S. Boulé invite les élus à participer au pot de clôture du Conseil Municipal des Jeunes qui se tiendra le 02 décembre 2024 de 18h à 19h salle A. Leprêtre. La presse sera conviée pour dresser le bilan des trois années écoulées.

Le square situé derrière la Poste est jonché de déjections canines. Il conviendrait de clôturer le site, ou d'interdire son accès aux chiens.

M. C. Ledieu a eu des remontées négatives concernant l'entretien du parc du presbytère. Le nécessaire a été fait depuis par le service des espaces verts.

M. D. Gouhier fait remarquer que des véhicules du garage automobile stationnent sur les trottoirs situés à proximité du cimetière, ce qui réduit l'espace de parking pour les familles lors des sépultures. Il demande également où en est le projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en lien avec le Département.

Suite à un dégât des eaux ayant généré une insalubrité des locaux, la direction de la Poste a annoncé la fermeture du bureau de Vibraye. Une rencontre est prévue cette semaine avec les différents intervenants pour rouvrir au plus vite le service.